



SAINT NAZAIRE DE PEZAN

*Parti de la Communauté*

Place de la République  
34400 ST NAZAIRE DE PEZAN  
04.67.71.05.80  
maire@saintnazairedopezan.fr

## CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE REUNION PUBLIQUE DU 13 DECEMBRE 2021

### Membres présents :

#### **Messieurs**

CALVET C., ROUX JM, PALANQUE G., MENDEZ S.,  
SULTANA M., TREVILLOT G

#### **Mesdames**

CAPO M., LOUIS J., , CREDEVILLE A., MAIRE E

### Membres Absents représentés :

Mr GARCIA L donne pouvoir à Mme LOUIS Josy  
Mr BERLIET Y donne pouvoir à Mr CALVET Chr  
Mr ALBEROLA Y. donne pouvoir à Mr PALANQUE G.,  
Mr DURON B. donne pouvoir à Mr SULTANA M.  
Mme ATTSTRÖM K. donne pouvoir à Mr TREVILLOT G.,

### Membre Absent :

NEANT

Date de la convocation : 8 décembre 2021

.....  
Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 précises,

Mme CAPO Marie est proposée comme secrétaire de séance ; elle est élue à l'unanimité pour assurer le secrétariat de la séance.

Lecture est faite du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent en date du 8 Novembre 2021

Celui-ci est adopté et signé par les membres présents

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour,

### ORDRE DU JOUR :

- 1 – Schéma de mutualisation CCPL
- 2 – Achat terrain des Salicornes
- 3 – Vente terrain des Salicornes
- 4 – Décision modificative BP 2021
- 5 – Autorisation de paiement de l'investissement avant le vote du Budget primitif 2022
- 6 – Renouvellement du contrat SP+ avec la caisse d'épargne
- 7 – Divers et informations

### **1 – Schéma de mutualisation CCPL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de Commune du Pays de Lunel a fait parvenir aux communes membres un projet de schéma de mutualisation.

Ce dernier reprend les grands axes de la mutualisation déjà en place mais propose, en collaboration avec les communes membres, d'amplifier la tendance déjà engagée pour le bénéfice de tous les acteurs impliqués avec pour double objectifs :

- L'élargissement de l'offre de services, en particulier pour les plus petites communes,
- La recherche d'économies de moyens pour l'ensemble des communes et de la communauté de communes elle-même.

Monsieur le Maire rappelle rapidement les domaines et services déjà mutualisés tels que :

- Mutualisation des achats (groupement de commande pour les fournitures administratives, défibrillateurs, fourrière automobile, gestion du parc de photocopieurs)
- Mise en commun de moyens matériels, (prêt de matériel tel que l'épareuse...)
- Mutualisation des services (ALP ALSH, ADS urbanisme, droit du sol, service de la commande publique)
- Les formations en union...

D'autres pistes de mutualisation sont à l'étude afin d'améliorer encore le service par :

- L'élargissement le champ de la mutualisation de l'offre de service envers les habitants,
- La recherche de réponses aux nouvelles contraintes réglementaires en matière d'aménagement du territoire et de services rendus,
- Le confortement du socle administratif suffisamment qualifier pour assister les élus dans la mise en œuvre de leur politique publique (assistance juridique, marchés publics, informatique, recherches de subventions, etc ...

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal s'il approuve ce nouveau schéma de mutualisation tel que présenté ci-dessus,

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le schéma de mutualisation tel que présenté ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes.

### **2 – Achat terrain des Salicornes**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est propriétaire du terrain de la rue des Salicornes depuis le 1<sup>er</sup> décembre date de la signature de l'acte avec le Département. L'acquisition de ce bien représente une dépense pour la commune de 143 000 € hors frais prévu au budget 2021.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

### **3 – Vente terrain des Salicornes**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour il y a lieu de statuer sur le devenir de ce terrain sachant que l'achat avait été conclu afin de créer des places de parking sur une partie de ce terrain.

Comme prévu initialement ce terrain est destiné en partie à la revente de gré à gré.

Un cahier des charges sera élaboré prochainement afin de fixer précisément des conditions de vente de ce terrain.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur le principe d'aliénation de gré à gré de ce terrain.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité de principe de vente de gré à gré de ce terrain privé communal.
- Précise que le cahier des charges fixant les conditions de vente sera élaboré prochainement
- Charge Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes.

#### **4 – Décision modificative BP 2021**

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à une erreur d'imputation comptable faite sur l'exercice 2020 lors de l'encaissement d'une subvention, il y a lieu d'effectuer une correction par le biais d'une décision modificative.

Il propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses :

Chapitre 041 article 1312 :	+ 4 900.00 €
Chapitre 20 article 2020 :	- 4 900.00 €

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer quant à cette décision modificative sur le BP 2020.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la décision modificative telle que présentée ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes.

#### **5 – Autorisation de paiement de l'investissement avant le vote du Budget primitif 2022**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'article L1612-1 du CGCT permet à l'exécutif de la collectivité, jusqu'à l'adoption du budget, et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette). Il indique que le montant total des dépenses d'investissement prévues au budget de l'exercice précédent (hors capital des emprunts), s'élève à la somme de **319 524.32 €**.

Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour le budget 2022 serait donc de : **79 881.08 €** (25% du budget précité).

La répartition sera faite comme suit :

- CHAPITRE 20	20 000.00 €
- CHAPITRE 21	59 881.08 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Décide** à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2021, pour un montant de : **79 881.08 €**, jusqu'au vote du budget primitif 2022 selon la répartition énoncée ci-dessus.
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2022, lors de son adoption,
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches correspondantes.

## **6 – Renouvellement du contrat SP+ avec la caisse d'épargne**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention SP Plus a été signée en 2012 avec la Caisse d'Epargne, (seule banque habilitée par les Trésoreries), pour une durée de 3 ans. Cette convention permet aux parents des enfants de l'école de payer par internet les factures de cantine et de garderie.

Monsieur le Maire informe le Conseil que cette convention, renouvelée en 2015 et ensuite en 2019 arrivant à échéance, il y a lieu de la reconduire à nouveau pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire,

- Précise au Conseil que cette convention est nécessaire et obligatoire pour le fonctionnement de l'encaissement des produits de la cantine et de la garderie,
- Demande donc au Conseil s'il accepte la reconduction de cette convention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la convention telle que présentée ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire d'en faire effectuer toutes les démarches correspondantes.

## **7 – Divers et informations**

### **• Annulation de la cérémonie des vœux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément aux prérogatives de Monsieur le Préfet du fait de l'épidémie de COVID-19, la cérémonie des vœux n'aura pas lieu cette année encore.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

### **• Annulation du repas des aînés**

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal que le traditionnel repas des aînés prévu initialement le mercredi 15 décembre 2021 est reporté du fait de l'épidémie de COVID-19. Une date sera fixée dès que la situation sanitaire le permettra.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

### **• Reconduction du contrat de Mr ELYAAGOUBI Saïd service technique**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur YAAGOUBI Saïd est venu renforcer l'équipe du service technique depuis le décès de Monsieur DELAYE Bruno au mois de juin 2021.

A ce jour, son contrat arrive à son terme et compte tenu du volume de travail prévu dans les mois prochains par le service technique, Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat de Mr YAAGOUBI va être reconduit dans les mêmes conditions pour une durée de 6 mois.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

### **• Marché de Noël.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché de Noël qui a eu lieu le samedi 11 décembre sur la place du village a remporté un franc succès autant auprès des administrés qu'auprès des exposants présents ce jour-là.

Monsieur le Maire tient à remercier Mr ROUVIERE Christophe responsable de l'entreprise VIDEODECO qui a mis au point et gracieusement offert l'illumination de l'église spécialement pour le jour du marché de Noël mais également pour toute la durée des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19h30 précises,

Ont signé les membres présents :

 Mr Le Maire CALVET Christophe 	 La Secrétaire de séance CAPO Marie
ROUX Jean Michel	LOUIS Josy
PALANQUE Guillaume	CREDEVILLE Aurélie
MENDEZ Sonia	TREVILLOT Gilles
MAIRE Evelyne	SULTANA Michel

